

BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

JANVIER 2023

ISSN 2681-7217

L'ÉCHŌ DES CŌTEAUX

N°7

Dans ce numéro :

Comprendre les impôts locaux

Les concessions funéraires

Aménagement de la mairie

Couple de choc à la tête de l'Igorandais !

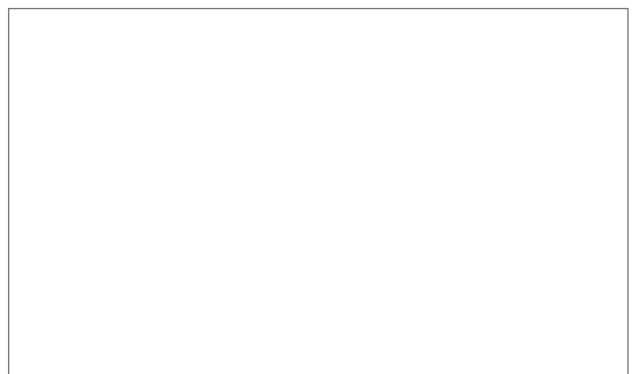
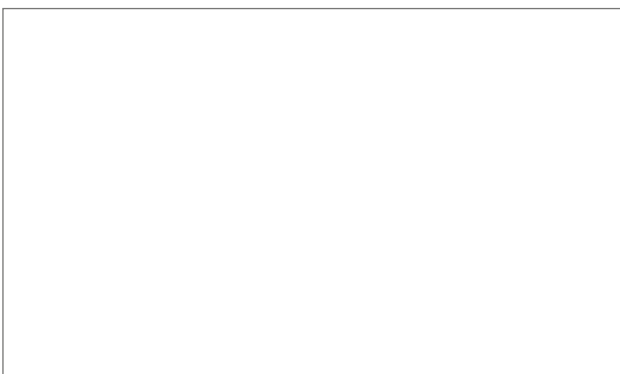
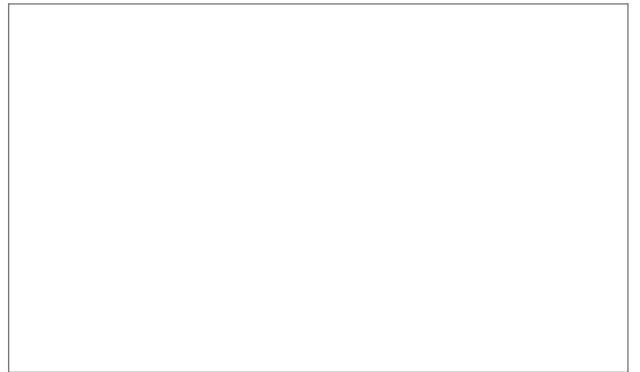
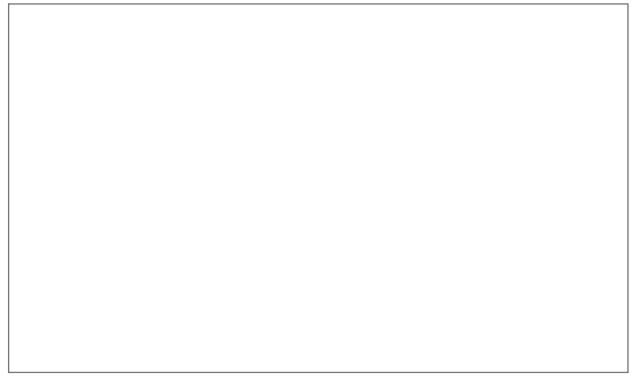
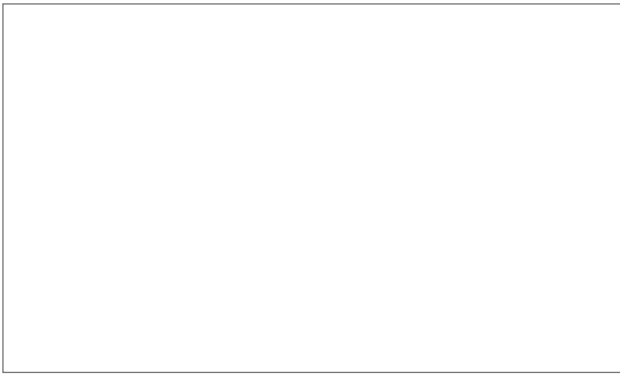
Conseil municipal d'enfants

Plongée dans les archives d'Ingrandes

Et bien sûr,
retour sur les évènements,
toute l'actu de nos assos,
de nos écoles,...

UN INVITÉ DE MARQUE
DANS LA COMMUNE

LE BALBUZARD
PÊCHEUR





CHERS COSTELLIGÉRIENNES, COSTELLIGÉRIENS.

année qui s'achève a vu passer un certain nombre d'événements.

Comme nous le prévoyions, les deux années de pandémie et les tensions géopolitiques que nous connaissons depuis début 2022 ne sont pas sans conséquences sur les finances publiques et sur l'activité économique. La plus indéniable concerne l'envolée exceptionnelle des coûts de l'énergie et le retour d'un fort contexte inflationniste qui touchent aussi bien les entreprises et les collectivités territoriales que les particuliers.

Dans ce contexte tendu, l'équipe municipale s'efforce de garder le cap en assurant une gestion saine des finances communales.

Aujourd'hui nous savons par exemple que le poste énergie (EDF) augmentera de 3 fois son montant actuel (70.000 € X3 = 210.000€).

L'élaboration du budget 2023 se fera donc en tenant compte de cette nouvelle donne, en réalisant des économies partout où elles sont possibles, sans dégrader la qualité du service aux habitants à laquelle nous sommes très attachés.

Déjà 5 ans que notre commune nouvelle existe. L'équipe municipale poursuit le travail engagé par ses prédécesseurs pour donner sa pleine réalité à Coteaux-sur-Loire, pour le bien-être de tous.

Ainsi, nous poursuivrons les travaux de mise en conformité des bâtiments publics pour permettre leur accessibilité à tous, et nous ferons le choix d'investissements contribuant à l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie.

La décision d'aménager la mairie de Coteaux-sur-Loire s'inscrit dans cette démarche (permettre l'accessibilité à tous, améliorer les conditions d'accueil et renforcer les créneaux de réception du public). Durant ces travaux les services seront assurés dans les locaux de la mairie d'Ingrandes, avec un accueil 6 jours sur 7.

Nous avons également entamé un travail de longue haleine, avec l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme, qui nécessitera 3 années d'études, de concertation, de réflexion, avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

La commune qui disposait jusqu'à maintenant de 3 PLU élaborés par les communes historiques, créera ainsi un PLU unique pour le territoire de Coteaux-sur Loire. Il permettra de construire un projet d'aménagement et de développement durable à l'échelle de la commune pour répondre aux enjeux urbains, paysagers et environnementaux de notre territoire. Il pourra répondre au plus près aux aspirations des habitants en s'efforçant de favoriser la qualité de leur cadre de vie. Il permettra de réfléchir au projet d'avenir et au devenir souhaité pour Coteaux-sur-Loire.

Nous aurons besoin de vous pour réfléchir à l'évolution que nous voulons donner au développement de notre commune, en prenant en compte l'ouverture future d'un accès à l'A85 vers Tours.

Cette année nous a fort heureusement permis de retrouver une certaine liberté, même si la prudence face au virus du Covid doit se poursuivre, à travers des moments conviviaux appréciés de tous (festival de jazz, fête de la nature, festivités du 13 juillet, foire de la Saint-Michel attendue avec impatience par tous, repas des anciens, marché de Noël...).

Ce fut un grand plaisir pour l'équipe municipale de pouvoir vous retrouver dans ces manifestations.

Nous avons enfin pu aussi réaliser un projet qui nous tenait à cœur et qui avait été retardé par le Covid. Le 28 novembre 2022 les élections pour la désignation du conseil municipal des enfants ont enfin pu se tenir. Le 5 décembre ce conseil a été installé, avec l'élection du Maire et de deux adjoints. Ce moment d'éducation civique en grandeur réelle a été particulièrement apprécié des enfants.

Pour conclure, je remercie le personnel communal et mes collègues du Conseil Municipal pour leur implication, nous formons une équipe soudée pour rendre la vie agréable à nos habitants.

Je vous souhaite une très bonne année 2023 et surtout une très bonne santé.

Je souhaite que l'équipe communale, avec le soutien de nos associations, vous aide à vous épanouir dans notre joli village ; c'est l'engagement de chacun qui contribue à rendre la vie encore plus agréable pour tous.

Meilleurs vœux à tous, à très bientôt...

Je vous donne rendez-vous dès à présent le samedi 14 janvier 2023 à 16 h à la salle des fêtes d'Ingrandes pour échanger nos vœux de vive voix.

Daniel Sans-Chagrin
Maire de Coteaux-sur-Loire





COMPRENDRE LES IMPÔTS LOCAUX



LA TAXE FONCIÈRE C'EST QUOI ?

Un impôt local qui concerne les propriétaires.

On distingue la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

La taxe foncière sur les propriétés bâties (toute propriété ne pouvant être déplacée) concerne :

- Les locaux d'habitation, les piscines enterrées ou semi enterrées de plus de 10 m², les parkings, les terrains y compris à usage commercial ou industriel, les bateaux ancrés en un point fixe et aménagés pour l'habitation ou pour un usage professionnel, les bâtiments ou installations à usage professionnel.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties (terrains non bâtis et terrains à bâtir) concerne :

- Les terres et serres affectées à une exploitation agricole, les carrières, mines et tourbières, les étangs, les sols des bâtiments ruraux, cours et dépendances, les sols occupés par les chemins de fer, les terrains de golf sans construction, les voies privées, jardins et parcs, etc.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

Pour les propriétés bâties :

- les taux d'imposition votés par la collectivité locale et l'intercommunalité
- la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50%, votée lors de la loi de finances
- le pourcentage de variation du montant de la taxe par rapport à l'année précédente
- s'y ajoute la taxe sur les ordures ménagères votée par l'intercommunalité.

Pour les propriétés non bâties :

- les taux d'imposition votés par la collectivité locale et par l'intercommunalité
- la taxe additionnelle pour frais de chambre d'agriculture
- la valeur locative cadastrale
- les frais de gestion de la fiscalité directe.





POURQUOI MA TAXE FONCIÈRE A-T-ELLE AUGMENTÉ FORTEMENT EN 2022 ?

Trois raisons :

- la revalorisation des bases locatives cadastrales de 3.4% liée à l'inflation, votée par les parlementaires dans le cadre de la loi de finances
- l'augmentation de 2% votée par le conseil municipal pour tenir compte de l'augmentation des charges de fonctionnement de la commune (charges de personnel, de l'électricité, des combustibles et carburants entre autres)

- l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères votée par les conseillers communautaires (de 11,20% en 2021 à 16,35 % entre 2022) pour faire face aux coûts des nouveaux services et des exigences pour le retraitement des déchets.

Cette augmentation n'est donc le fait de la commune que pour une très faible partie.



À QUOI SERT LA TAXE FONCIÈRE ?

Les impôts et taxes représentent environ 49% des recettes de fonctionnement de notre commune, dont 40% pour les seuls impôts.

Ils servent à financer, en partie du moins, le budget des communes et de l'intercommunalité.

Sans cette ressource, les collectivités territoriales ne pourraient pas financer les services aux habitants (construction et entretien des équipements et services publics, écoles, bâtiments communaux, équipements sportifs et culturels, voirie...).

La taxe foncière est indispensable à l'équilibre financier de la commune. C'est le seul impôt sur lequel les collectivités ont de véritables marges de manœuvre pour faire face à l'augmentation continue de leurs dépenses.

ET LA TAXE D'HABITATION, C'EST QUOI ?

Un impôt local pour tous les foyers, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit d'un bien immobilier, aussi bien pour les résidences principales que pour les résidences secondaires.

Suppression progressive à partir de 2018 et totale en janvier 2023 (sauf pour les propriétaires de résidences secondaires) en même temps que la taxe sur l'audiovisuel.

Quelles conséquences financières pour les communes ?

Compensation par l'État, à l'euro près, mais au taux fixé par les collectivités en 2018 ; donc perte financière pour les collectivités territoriales.





LES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Le régime juridique associé aux sépultures est complexe. Il repose sur des régimes anciens, qui évoluent régulièrement. Ce droit est intégré au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les défunts peuvent être enterrés :

- Soit dans un emplacement sans concession, gratuitement, mais pour une durée réduite de **5 ans** et avec des restrictions d'usage, un seul corps notamment, dans un **terrain commun**.
- Soit dans une concession, pour une durée plus longue, et avec des possibilités d'utilisation plus larges, dans des **terrains concédés**.

La création des concessions

Elle est de la compétence du conseil municipal. **Les communes n'ont pas l'obligation de créer des concessions.**



Etat d'abandon

En revanche, elles sont tenues de prévoir un terrain « général » où l'inhumation est possible.

Quand des concessions sont prévues (c'est le cas dans notre commune), elles ne peuvent couvrir tout l'espace. Les allées et les circulations autour des tombes sont mises à disposition par la commune et restent publiques.



QU'EST-CE QU'UNE CONCESSION ?

Il s'agit d'un contrat administratif qui couvre une parcelle accordée à une famille pour l'inhumation d'un ou plusieurs défunts.

Il s'agit bien d'un document contractuel. On utilise parfois le terme « concession » à tort pour désigner l'emplacement ou l'aménagement d'une tombe.

La délivrance se fait par le Maire, sous la forme d'un arrêté ou d'une convention. La délivrance ne peut être faite qu'au profit d'un particulier, en aucune façon au profit d'une personne morale (hôpital, maison de retraite...). Les concessions ne peuvent être révoquées, une fois qu'elles sont applicables.

On loge à combien dans une concession ?

- la concession individuelle est destinée au seul concessionnaire ou bénéficiaire prévu dans l'acte
- la concession collective est destinée à plusieurs personnes désignées dans l'acte, qu'elles soient de la famille ou non
- la concession familiale permet de regrouper le bénéficiaire et sa famille, directe ou non, ainsi que des personnes unies par des liens particuliers d'affection

Cela coûte combien ?

Les tarifs varient selon la commune, et bien entendu selon la durée de la concession. Ils peuvent être progressifs en fonction de la surface concédée, du moins pour la partie qui excède 2 mètres carrés.

Elles ne peuvent être délivrées que pour certaines durées :

- les concessions temporaires, qui sont délivrées pour 15 ans au maximum
- les concessions trentenaires
- les concessions cinquantenaires
- les concessions perpétuelles, qui n'ont pas de durée. En fait, elles ne durent que tant que les tombes sont entretenues par la famille



LA RÉDACTION DE L'ACTE DE CONCESSION

L'acte de concession doit préciser :

- les nom, prénom et adresse du concessionnaire
- le n° de l'acte, le n° de l'emplacement de la tombe
- la surface concédée, la durée et le prix
- la nature de la concession : individuelle, collective ou familiale

La rétrocession peut se faire au profit de la Commune. La transmission peut revêtir la forme d'une donation, au profit d'un membre de la famille ou d'un tiers.

Police des cimetières

La police des cimetières relève de la compétence du Maire. Le plus souvent, il existe un règlement intérieur précisant ce qui est autorisé et les interdits.

Il faut souligner qu'une concession perpétuelle laissée à l'abandon peut être reprise par la commune sous réserve que cette concession ait



Que se passe-t-il à l'expiration de la concession ?

Elle peut être renouvelée par les bénéficiaires ou leurs ayants cause, mais pas par un tiers.

Le renouvellement se fait à l'expiration, voire 5 ans avant si une inhumation doit y être faite.

Si elles ne sont pas renouvelées dans les 2 ans révolus suivant l'échéance, la commune peut reprendre le terrain. Pendant cette période, le renouvellement est possible.

Le renouvellement est possible au-delà de la période de 2 ans, mais il n'est plus de droit.



Le tarif du renouvellement

Le tarif est le plus récent en vigueur. Toutefois, si la reprise de la concession se fait après le délai de 2 ans mentionné ci-dessus, le tarif applicable est celui du moment où l'échéance aurait dû être renouvelée.

plus de 30 ans et que la dernière inhumation date de 10 ans ou plus. Ce sera le cas si l'extérieur du caveau nuit au bon ordre et à la décence du cimetière (tombe envahie par les ronces, délabrement de la pierre tombale...).

Les héritiers sont alors informés du projet de reprise et disposent d'un délai pour remettre la tombe en état afin d'éviter la reprise de cette concession.

Les concessions sont-elles transmissibles ?

Elles peuvent faire l'objet d'une transmission, mais uniquement par le concessionnaire (donc de son vivant).

Si les travaux ne sont pas effectués, la commune reprend la concession et les restes des personnes décédées sont placés dans un ossuaire sur lequel est gravé leur nom.



État d'abandon



AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Confrontée à l'augmentation des charges (en particulier les charges d'énergie) qui pèsent sur le budget, soucieuse de faire des économies pour permettre des investissements améliorant le cadre de vie et désireuse d'offrir un service de qualité à une population de près de 2000 habitants, la municipalité a décidé de fermer les mairies annexes d'Ingrandes de Touraine et de Saint-Michel-sur-Loire et de regrouper l'ensemble des services administratifs à la mairie de Coteaux-sur-Loire.

Par ailleurs, la commune devait également poursuivre les travaux d'accessibilité des établissements accueillant du public (aménagement de l'entrée avec suppression de la marche pour une mise aux normes de sécurité, aménagement des bureaux administratifs pour améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des secrétaires, mise aux normes handicapés des sanitaires).

La crise sanitaire et le contexte économique (en particulier la difficulté pour les entreprises à se procurer les matériaux mais aussi à répondre aux appels d'offres, faute de personnels pour réaliser les chantiers) ont retardé ces travaux qui avaient été programmés initialement pour l'année 2022.

LE COÛT S'ÉLÈVE À 134 555 € TTC.

Le coût à la charge de la commune sera diminué du fait des subventions que la commune va recevoir pour ce projet :

- 25 036 € au titre du fonds départemental de solidarité rurale
- 4 608 € du syndicat intercommunal d'énergies de la Loire
- Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), subvention attribuée par l'État dont nous ne connaissons pas encore le montant.

Les différents travaux seront réalisés à partir du 9 janvier jusqu'à fin mars. Les plans sont consultables en mairie.

Pendant la période de travaux, les services administratifs sont transférés à la mairie d'Ingrandes.

À partir de début janvier, de nouveaux horaires sont instaurés pour l'accueil du public, dans les locaux de la mairie d'Ingrandes pendant la durée des travaux, puis dans les locaux rénovés de la mairie de Coteaux-sur-Loire dès qu'ils seront disponibles.

Horaires retenus pour l'accueil :

- lundi : 10h-12h ; 15h-17h
- mardi : 10h-12 h ; 15h-17h
- mercredi : 10h-12h
- jeudi : 10h-12h ; 15h-17h
- vendredi : 10h-12h ; 15h-17h
- samedi : 10h-12h.

Nous vous rappelons que pour toutes vos demandes liées à des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) vous devez prendre rendez-vous par téléphone.

Ainsi, la secrétaire en charge de ces dossiers pourra vous assurer un service de qualité en vous consacrant le temps nécessaire au traitement de vos demandes.

La création de la commune de Coteaux-sur-Loire en 2017 avait pour objectif d'offrir un service de qualité aux habitants regroupés au sein de la nouvelle commune tout en réalisant des économies grâce à une gestion rigoureuse.

C'est ce que la municipalité réalise en ayant pris ces décisions.

Ces décisions s'imposaient d'autant plus que, comme nous le constatons tous dans notre quotidien, l'inflation se traduit par une augmentation des coûts dans tous les domaines.

Les collectivités territoriales sont touchées de plein fouet, comme les particuliers, par une inflation dont personne ne peut dire aujourd'hui quand elle prendra fin.



PROJET

PORTE PRINCIPALE



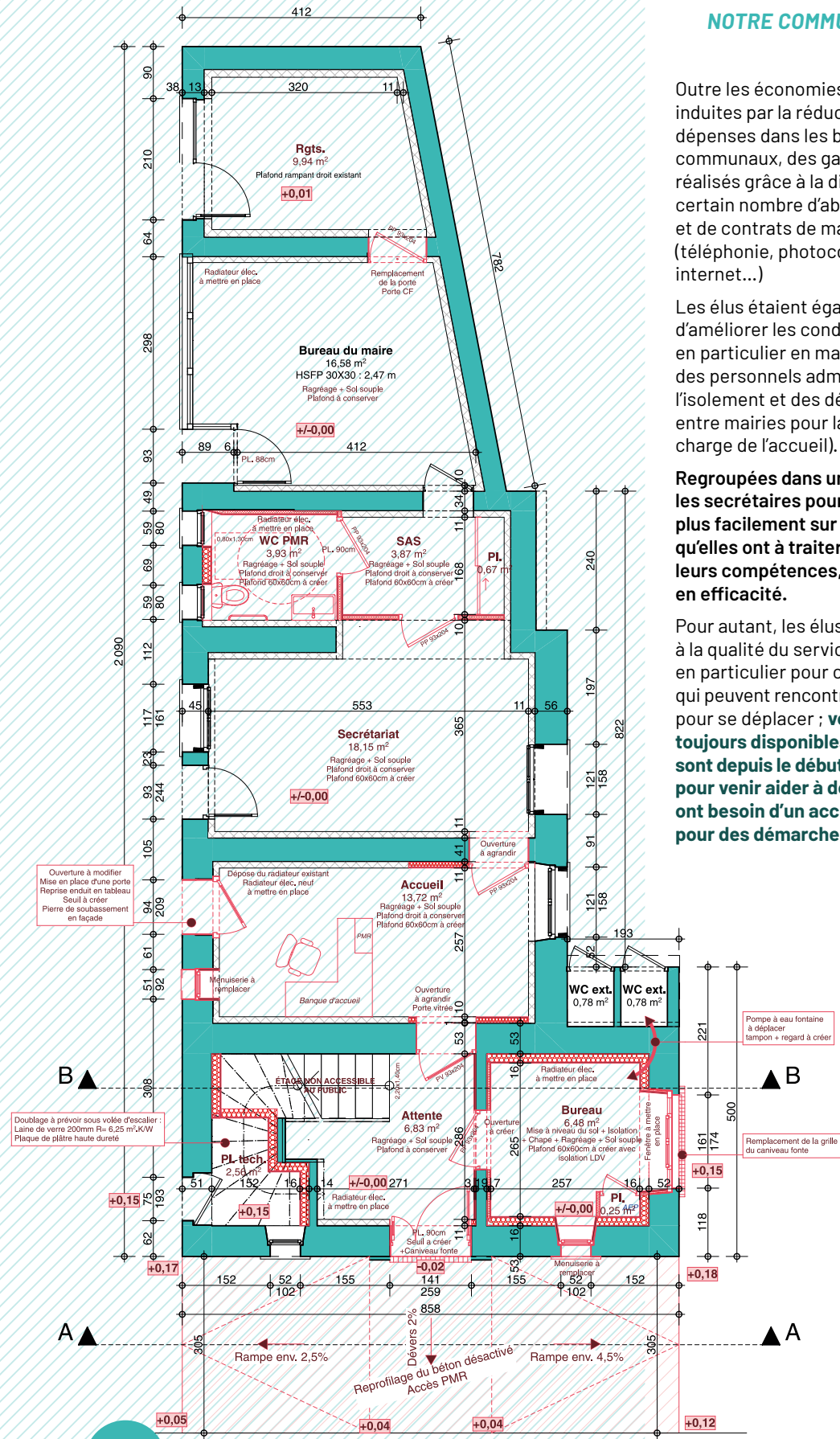
Outre les économies d'énergie induites par la réduction des dépenses dans les bâtiments communaux, des gains seront réalisés grâce à la diminution d'un certain nombre d'abonnements et de contrats de maintenance (téléphonie, photocopieurs, services internet...)

Les élus étaient également soucieux d'améliorer les conditions de travail, en particulier en matière de sécurité, des personnels administratifs (fin de l'isolement et des déplacements entre mairies pour la secrétaire en charge de l'accueil).

Regroupées dans un seul bâtiment, les secrétaires pourront échanger plus facilement sur les dossiers qu'elles ont à traiter et partager leurs compétences, gagnant ainsi en efficacité.

Pour autant, les élus restent attentifs à la qualité du service aux habitants, en particulier pour ceux d'entre nous qui peuvent rencontrer des difficultés pour se déplacer ; **vos élus seront toujours disponibles, comme ils le sont depuis le début de la mandature pour venir aider à domicile ceux qui ont besoin d'un accompagnement pour des démarches.**

10



PROJET

PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE

ESPACE VÉGÉTAL



AU REVOIR SYLVIE

Sylvie Renou a décidé de se lancer dans de nouvelles aventures professionnelles en janvier 2023.

Engagée le 27 août 1998, elle est affectée depuis cette date à l'école Proust où, sous leur responsabilité, elle a assisté les enseignantes successives pour assurer l'accueil, la sécurité, l'hygiène des petits des classes maternelles. Elle les a aidées dans la préparation et l'animation des activités pédagogiques. Au cours de toutes ces années, elle en a soigné des petits bobos, consolé des petits ou gros chagrins, en particulier au moment des rentrées scolaires, réglé des disputes et reçu des petits secrets qu'elle a gardés scrupuleusement.

Elle a également assuré une présence rassurante auprès des enfants à l'heure du repas (coupant les aliments, aidant les enfants encore un peu maladroits avec la fourchette ou la cuiller, encourageant l'un ou l'autre à goûter un met inconnu jusque-là...)

C'est avec la même efficacité et le même dévouement qu'elle a œuvré pour garantir la propreté du matériel et des locaux au sein de l'école.

Ce n'est sans doute pas sans émotion et reconnaissance que parents et enfants la verront partir pour d'autres activités.

Nous lui adressons tous nos remerciements pour ces années au service de nos enfants et nous lui souhaitons une bonne poursuite dans sa nouvelle vie professionnelle.

LE PLANNING FAMILIAL 37 AU SERVICE DE TOUS

Le planning familial 37 assure des missions d'accueil, écoute, documentation, information, prévention et formation autour de différentes thématiques sous la forme :

- d'actions collectives en petits groupes ou de temps d'accompagnement individuel sur l'ensemble du département auprès de différents publics (migrants, personnes en situation de handicap, jeunes en insertion, scolaires, jeunes accueillis en foyers, détenus et prévenus de la Maison d'arrêt de Tours, etc..)
- de permanences ouvertes à toutes et tous, de tous âges, gratuites et anonymes, au sein de nombreuses communes du département.

Des permanences du planning familial 37 sont assurées au centre social de La Douve à Langeais.

Ces permanences sont anonymes et gratuites, ouvertes à toutes et tous. Les thématiques et sujets pouvant être abordés sont larges :

- Santé sexuelle (contraception, IVG, parentalité, conduites à risques, VIH, couple, genre, relations filles-garçons, anatomie...)
- Violences sous toutes ses formes (conjugales, sexuelles, discriminations, harcèlement, homophobie, mutilations sexuelles, mariages forcés,...)
- Accès aux droits, Mixité, Laïcité, Citoyenneté.



- **Informations supplémentaires**
 - » 02 47 20 97 43
 - » contact@leplanningfamilial37.fr



LA CROIX ROUGE AU SERVICE DES HABITANTS

L'Unité locale Ouest Touraine de la Croix Rouge est implantée à Langeais, Bourgueil et Château-la-Vallière.

Dans ses locaux de la Rouchouze, elle peut apporter une aide alimentaire ou même financière, aux personnes qui en ont besoin.

Chaque mardi et chaque jeudi, l'épicerie solidaire de la Croix Rouge ouvre ses portes, avec l'aide de bénévoles, pour accueillir les personnes et les familles redirigées vers l'épicerie par une assistante sociale. Les bénéficiaires peuvent se rendre au local une fois toutes les deux semaines pour faire leurs courses ; ils peuvent y acheter fruits, légumes, viandes, conserves, produits d'hygiène, à seulement 10% du prix du commerce.

Cette antenne possède également une vestiboutique, dans laquelle il est possible d'acheter des vêtements, des jouets et autres accessoires de puériculture, sans condition de ressources. Un local dédié aux premiers secours est ouvert de manière ponctuelle.

La crise sanitaire, et sans doute aujourd'hui la crise économique, ont accru la demande d'aides.

C'est pourquoi l'Unité locale de la Croix Rouge lance un appel pour trouver de nouveaux bénévoles pour venir les aider à rendre service.

Vous êtes intéressé ? Contactez l'Unité locale Ouest Touraine à l'adresse suivante : epicerie.langeais@sfr.fr



QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le 05 septembre 2022, la commune de Coteaux-sur-Loire a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un document construit à l'échelle communale. Il vise à organiser et planifier à horizon 2030-2035 le devenir du territoire en matière d'habitat, d'économie, d'équipements, de mobilité, de cadre de vie, de prise en compte de l'écologie, de l'agriculture, de l'eau et des risques, etc.

Ce document a pour objectif de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le besoin de créer un nouveau document d'urbanisme.

La commune nouvelle de Coteaux-sur-Loire a été créée par fusion des trois anciennes communes d'Ingrandes-Touraine, Saint-Michel-sur-Loire et Saint-Patrice le 1er janvier 2017.

Actuellement s'appliquent donc trois PLU approuvés entre 2008 et 2016 qui ne répondent plus aux besoins de la commune et aux attentes de la législation actuelle en matière d'aménagement du territoire.

La commune de Coteaux-sur-Loire souhaite donc se doter d'un document d'urbanisme unique.

Un document qui doit répondre à différentes prérogatives.

Ce document d'urbanisme devra répondre aux nouvelles exigences de développement durable. L'une des principales exigences des

lois Grenelle, ALUR et Climat et Résilience, qui sont venues encadrer l'élaboration des PLU, est la préservation des terres agricoles, naturelles et forestières. La consommation foncière en extension de l'urbanisation devra être réinterrogée et réduite.

Venez participer à son élaboration !

Document essentiel pour la réalisation du projet communal, le PLU est un document réalisé en concertation avec la population.

Pour toute remarque portant sur le PLU, il est possible d'envoyer un courrier adressé à M. le Maire ou plus simplement annoter le cahier de concertation dédié au PLU qui sera mis prochainement à disposition en mairie.

Durant le premier semestre 2023, une réunion publique sera organisée pour présenter les tenants et aboutissants du projet de territoire.

LE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE

Dans le courant de l'année 2023, le site internet de la commune fera peau neuve.

En effet, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a engagé une démarche de mutualisation pour l'acquisition et la création de sites internet pour elle-même et les 28 communes qui la composent.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet proposé par l'État avec une subvention de celui-ci pour permettre la réalisation de ces sites mutualisés.

Une convention est signée entre CCTOVAL et les différentes communes qui l'acceptent, pour permettre la mise en place de sites partagés CCTOVAL/communes. Ainsi les utilisateurs de chaque commune pourront avoir accès à la fois aux informations spécifiques de leur commune et aux informations de la CCTOVAL qui peuvent leur être utiles.

Ces données seront réparties entre plusieurs pages, dont une partie sera directement administrée par la commune, et l'autre, relative aux informations communautaires, gérée directement par la Communauté de Communes.

Les informations communautaires pourront être mises à jour sur l'ensemble des sites communaux et disponibles très rapidement pour les habitants qui n'auront plus qu'à consulter le site communal pour avoir accès aussi bien aux informations communales qu'aux informations communautaires.

Le conseil municipal de Coteaux-sur-Loire a validé cette proposition lors de sa séance de décembre 2022.

La mise en place de ce nouveau site traduit la volonté d'avoir un outil de communication plus performant tout en simplifiant les démarches

Les particularités et informations propres à chaque commune seront bien sûr préservées.

Vous continuerez donc à avoir accès à toutes les informations et à tous les sujets importants pour votre vie à Coteaux-sur-Loire.





LE MULTISERVICE IGORANDAIS

MARIE-CLAIRE ET DOMINIQUE LORIEUX : UN COUPLE DE CHOC À LA TÊTE DE L'IGORANDAIS !

Il était une fois deux habitants de notre région, Dominique, originaire de Bourgueil et Marie-Claire, originaire d'Ingrandes-de-Touraine.

À l'automne 2003, le dernier commerce d'Ingrandes de Touraine est à vendre. Dominique souhaite se porter acquéreur ; malheureusement la propriétaire signe un compromis de vente avec un particulier.

Pour éviter la disparition de ce dernier commerce, lieu de services mais aussi lieu de rencontre et d'animation du village, Régis Mureau alors Maire, alerte la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Celle-ci fait valoir son droit de préemption et se porte acquéreur du bâtiment et de la licence IV (obligatoire pour vendre des boissons alcoolisées à partir d'un certain degré d'alcool).

Le commerce sera fermé pendant 5 mois jusqu'à ce que Dominique, en mars 2004, ouvre le nouveau commerce, dépôt de pain, épicerie, presse locale.

En avril, une fois les travaux terminés, le bar ouvre.

L'établissement s'appelle désormais « LE MULTISERVICE IGORANDAIS ».

Lors des travaux de construction de l'autoroute A 85, Marie-Claire se joint à l'aventure et propose de la restauration, notamment pour les ouvriers travaillant sur ce chantier.

Mais, une fois les travaux terminés, la clientèle pour la restauration disparaît.

Fin 2005, une nouvelle offre est lancée avec des jeux de grattage de la FRANÇAISE des JEUX et quelques mois plus tard des jeux de loterie.

En 2006, suite à la fermeture du bureau de poste de la commune, c'est la mise en place du relais poste commerçant.

Les associations locales les sollicitent pour des soirées paëlla, potée, choucroute.

Puis un ami chasseur leur demande de préparer les repas les jours de chasse ; c'est le début des repas à emporter. Par la suite, ils sont sollicités par d'autres chasses, et ils proposent un plat tous les samedis.

À partir de 2017, Dominique se lance dans la fabrication de pizzas à emporter tous les vendredis matin.

En 2020, suite au confinement et à la fermeture des restaurants, la demande de repas à emporter augmente ; une entrée et un plat (viandes françaises exclusivement) sont au menu et ce service se poursuit aujourd'hui.

Depuis 3 ans ils sont sollicités par des viticulteurs de la commune et d'une commune des environs pour la préparation de repas pour les vendangeurs.

L'épicerie a également évolué, on y trouve désormais des produits locaux (crèmerie, confitures, miel, vins, produits issus de l'artisanat, chocolat, café et quelques légumes frais).

Pour répondre à la demande, le multi services est ouvert dès 6h30 jusqu'à 13 h30 et de 17h à 20h, fermé les mercredis et samedis après-midi et le dimanche.

Mais il faut penser à l'avenir. D'ici 2 ans ce sera la retraite, et pour maintenir tous ces services, ils espèrent trouver un repreneur pour leur fond de commerce et à poursuivre cette belle aventure.



Marie-Claire, Dominique et Igor!



14 JUILLET

Les festivités du 14 juillet se sont déroulées le soir du 13 juillet sur le site du gymnase du quartier de Saint-Michel !

Respectant la tradition, la mairie a offert l'apéritif. Puis chacun a sorti son pique-nique du panier sur les tables dressées sous les arbres pour l'occasion. Un moment toujours très convivial où les participants partagent les plats que chacun a préparés.

Ceux qui n'avaient pas souhaité se préoccuper de l'intendance de leur repas ont pu se régaler des délicieuses fouées préparées par Gérald de la Poule Couasse. Salées ou sucrées, elles ont connu un beau succès. L'équipe de l'ALSH a de son côté tenu la buvette avec entrain et efficacité.

Le groupe Dream Orchestra, qui avait déjà assuré l'animation en 2021, était présent, toujours aussi dynamique et entraînant. C'est ainsi que par cette chaude soirée d'été, les danseurs ont pu en profiter jusque tard dans la nuit !

Malheureusement le feu d'artifice n'a pu être tiré ! Le risque incendie trop élevé à cette période de grande sécheresse a contraint la Préfecture à interdire les tirs de feu d'artifice dans de nombreuses communes boisées, dont la nôtre.

Mais qu'importe, l'ambiance était là !

En 2023, c'est sur le site du terrain de foot du quartier d'Ingrandes que la fête aura lieu.

Alors réservez dès maintenant votre soirée du 14 juillet !



ÉVÈNEMENT



NOËL DES ENFANTS

La magie s'invite à l'école pour Noël

Les 8 et 9 décembre, les enfants ont pu goûter avec quelques jours d'avance à la féerie de Noël dans chacune de nos écoles.

Un avant-goût de fête d'autant plus enchanteur que c'est un spectacle de magie qui leur était offert.

Fort de son expérience d'animateur en centres de vacances, le magicien

Stan Vitko a ébloui petits et plus grands en les associant à ses tours, tous plus surprenants les uns que les autres, où se mêlent colombes, effets de feu, manipulations, illusions et sculptures sur ballon.

Il suffisait d'entendre les cris de surprise des enfants à chaque nouveau tour et de voir leurs regards ébahis pour apprécier la joie qu'ils ont éprouvée et peut être faire naître des vocations chez certains d'entre eux.

Ce moment de fête n'aurait pas été complet sans l'apparition du Père Noël à la fin du spectacle pour les plus petits et sans la distribution de chocolats pour tous les gourmands.



REPAS OU COLIS POUR NOS ÂÎNÉS !

Chaque année, nos aînés de 70 ans et plus peuvent bénéficier d'un colis gourmand ou participer à un repas avec animation musicale.

Un bulletin d'inscription, inséré dans le bulletin municipal du mois de juillet, permet à chacun d'exprimer son souhait.

Cette année 111 personnes ont ainsi bénéficié d'un colis et 104 personnes ont participé au repas qui s'est tenu le 20 novembre,

dans la salle des fêtes du quartier d'Ingrandes.

C'est dans une ambiance très conviviale, « chauffée » par la prestation musicale de Thony (guitariste) et Arnaud (chanteur-claviériste), que les convives ont pu déguster le repas préparé par le restaurant-traiteur Le Pélican, de Vernantes (49). Certains n'ont pas résisté au plaisir d'esquisser quelques pas de danse au rythme des musiques !

Nous vous donnons rendez-vous en fin d'année 2023 pour de nouveaux moments de partage.



FOIRE DE LA SAINT-MICHEL

Après 2 années d'absence en raison du Covid, nous l'attendions tous ! Certaines rumeurs l'avaient annoncée disparue à jamais ! Mais notre Foire de la Saint-Michel était bien là !

Avec ses 112 exposants, les associations (Association des Parents d'Élèves, Comité des Fêtes de Saint-Michel, Saint-Michel Tennis de Table), les forains : autos-tamponneuses, tir à la carabine, pêche à la ligne, manège,

les gaufres, chichis, et autres confiseries, les quads pour enfants, les structures gonflables, le stand maquillage pour les enfants, les poneys de Touraine Nature de la Chapelle-aux-Naux, les brocanteurs, le pôle restauration qui offrait des plats pour tous les budgets, la fanfare Dix-De-Der qui a animé cette journée et le feu d'artifice tiré en soirée, sans oublier le soutien sans faille des employés communaux, tout était réuni pour une reprise remarquable !

Malheureusement, une pluie torrentielle, (très localisée puisque qu'à moins d'un kilomètre de là, il n'est pas tombé une goutte !!) d'une vingtaine de minutes en plein milieu

d'après-midi est venue entacher cette belle journée !

De nombreux exposants dont la marchandise était trempée ont malheureusement choisi de replier prématurément, ce qui a pu surprendre les visiteurs de fin d'après-midi...

L'année prochaine, espérons que la météo sera moins capricieuse et nous permettra de vivre pleinement cette manifestation traditionnelle de plus de 350 ans (d'après les premières traces trouvées dans les archives).

La date, à retenir dès maintenant : **30 septembre 2023 !**



« LE TROC DE PLANTES AUTOMNAL QUI A VU LE JOUR EN 2014 S'EST PERPÉTUÉ CETTE ANNÉE ENCORE LE 16 OCTOBRE DEVANT LE FOYER BONNET. »

De 10h à 13h, sous un ciel clément, les amoureux du jardinage se sont retrouvés le 16 octobre dernier pour échanger, troquer, des fleurs, des plantes, des bulbes, de jeunes arbres, des plantes aromatiques, des graines ... la période étant propice aux plantations.

Ainsi cette année se sont côtoyés plantes aromatiques, iris, framboisiers, figuiers, mimosa, noisetiers, sauge aromatique à feuille violette,

asters, muguet, plants de tomates,... une magnifique potée d'alstroémères et tant d'autres variétés !

Les participants ont été très heureux de pouvoir profiter cette année des conseils éclairés d'une habitante de La-Chapelle-sur-Loire venue en famille à cette manifestation.

Si le jardinage vous passionne, si vous êtes intéressés par tout ce qui touche à la nature, reprenez dès maintenant la date de Nature en fête, le 14 Mai 2023, de 10h à 17h, site du gymnase, quartier de Saint-Michel.

Évènement du printemps où vous retrouverez le traditionnel troc de plantes mais où vous pourrez également découvrir de nombreux exposants, artisans et créateurs de produits en rapport avec la nature ou issus d'une démarche éco-responsable.





FIL DU JAZZ, 18^{ÈME} ÉDITION

**Le 5 février 2023 à 17h00,
salle des fêtes d'Ingrandes:
"Trio Anastazör invite Louise
Perret"**

Né en 2013, le trio ANASTAZÖR possède une large expérience tant au niveau du répertoire qu'en termes de scènes parcourues. À la base « simple » trio swing manouche, le trio Anastazör a su varier ambiances et couleurs pour offrir aujourd'hui un véritable voyage musical dans la sphère tzigane, de Django Reinhardt à Emir Kusturica. Quand humour et virtuosité riment avec émotions...

Jazz manouche et musiques de l'Est: dix années d'expérience au service d'une voix d'or... Pour un voyage Paris-Sofia-NewYork ivre de swing et d'émotions !



— Réservation

- » Tout public, tarif : 8 €, gratuit pour les - de 12 ans
- » Téléphone : 07 87 37 01 02

— Plus d'infos

- » trioanastazor.com/le-trio/

Chez nos voisins :

- Benais : **Joe's corner**, samedi 1er avril 2023, 20h30, salle des fêtes
Réservation : 02 47 97 30 11 et 06 81 55 47 74
- Bourgueil : **Les Voleurs de Swing**, vendredi 14 avril 2023, 20h30, salle des fêtes
Réservation : 06 72 85 13 00
- Cinq Mars : **Swing 41**, vendredi 10 mars 2023, 20h, salle des fêtes
Réservation: 02 47 96 20 30
- Langeais : **Scratchophone Orchestra**, samedi 21 janvier, 20h30, salle IN'OX
Réservation : 06 28 83 38 03 et 02 47 96 54 39 et billetterie en ligne www.langeais.festik.net
- Mazières : **GO FAST 4tet**, samedi 28 janvier 2023, 20h, salle des fêtes
Réservation : 0678522593 ou mail : mairie.mazieres@orange.fr



MARCHÉ DE NOËL DU 3 DÉCEMBRE

Cette année, de nombreux artisans se sont retrouvés dans la salle des fêtes, pour exposer leurs créations sans crainte du froid ou de la pluie.

Si le public n'était pas au rendez-vous pour le concert « La canne à swing », malgré la grande qualité des musiciens, la chorale des enfants a, quant à elle, rencontré un franc succès ! Et quelle belle surprise de rencontrer le Père Noël sur le parvis de l'église.

Les balades en escargoline avec les ânes de la Cabane rose, comme le manège, ont ravi les enfants !

Une belle journée grâce à la participation de tous et notamment des associations qui ont proposé crêpes, chocolat chaud et diverses friandises de Noël, sans oublier le traditionnel vin chaud.

SORTIR



LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

**Planning des manifestations
communales programmées
au premier semestre 2023.**

Les vœux du maire

14 janv.

à 16h00, salle des fêtes du quartier d'Ingrandes

Concert jazz

5 fév.

à 17h00, salle des fêtes quartier d'Ingrandes

- Concert dans le cadre du festival du jazz avec « Trio Anastazör invite Louise Perret », réservation au 07 87 37 01 02

Commémoration 8 mai

8 mai

- Saint-Michel à 10h00
- Ingrandes à 10h30
- Saint-Patrice à 11h00

**Suivi du Pot de l'amitié
au Foyer Bonnet**

Nature en Fête

14 mai

**de 10h00 à 17h00 au gymnase
du quartier Saint-Michel**

- exposants, pépiniéristes, troc de plantes, animation, restauration, buvette

Fête nationale du 14 juillet

14 juill.

à partir de 18h30 au stade de foot du quartier d'Ingrandes

- Apéritif offert par la mairie suivi d'un pique-nique sorti du panier, orchestre et feu d'artifice



UN INVITÉ DE MARQUE DANS LA COMMUNE : LE BALBUZARD PÊCHEUR



IL EXISTE DE
NOMBREUSES
ESPÈCES D'OISEAUX
PÊCHEURS DANS
NOTRE RÉGION :
HÉRONS,
CORMORANS,
STERNES, MARTINS
PÊCHEURS...
ET LE PLUS GRAND
DE TOUS,
LE BALBUZARD
PÊCHEUR.



Photo J.-M. Salomon - Mardiéval

- **Le balbuzard pêcheur est un rapace diurne d'environ 1,50 m d'envergure, au corps élancé et aux ailes longues et fines.**

- **Le dos et les ailes sont brun foncé chez l'adulte et contrastent avec le ventre blanc. On le reconnaît aussi à son bandeau noir sur les yeux. Sa queue est courte à bout droit. Sa silhouette est bien reconnaissable avec ses ailes coudées en vol plané.**

Il ne se nourrit que de poissons, d'où son nom. Sa technique de pêche est redoutablement efficace. Il plane pour repérer ses proies, puis plonge d'une hauteur de 10 à 50 m, les serres en avant. **Le balbuzard manque rarement sa proie.**

Du fait de son régime alimentaire, il niche dans le voisinage des rivières ou des lacs. Toutefois, il peut parcourir de grandes distances pour trouver un point d'alimentation. À ce propos, quand il s'agit de rapace, on ne parle pas de nid, mais d'**aire**. Ces aires sont installées en hauteur, sur des grands arbres ou des pylônes électriques.

Début avril, la femelle pond 1 à 3 œufs. C'est elle qui assure la couvaison, le mâle se charge de son ravitaillement. L'incubation dure 35 à 40 jours. Ensuite, les jeunes passent plus de 6 semaines à l'abri de leur mère, qui les protège des intempéries et des prédateurs. Les parents assurent à tour de rôle le ravitaillement des petits, la femelle leur donnant la becquée. Ils prennent leur envol courant juillet et restent environ 1 mois dans leur secteur de naissance pour apprendre à pêcher, tout en continuant à être ravitaillés par les adultes. À la fin août, ils quittent le territoire natal et entament leur migration.



Un balbuzard au tout début de son plongeon, les serres ouvertes. Impressionnant ! Il est capable de capturer des poissons si gros qu'il n'est pas rare de l'observer perdant sa proie.





L'ESPÈCE EST PEU RÉPANDUE

En France métropolitaine, on compte moins d'une centaine de couples, beaucoup en région Centre-Val-de-Loire.

Les premiers se sont installés dans le Loiret, et l'espèce est réapparue en Indre-et-Loire en 2006. Ils ne sont pas présents toute l'année, ce sont des oiseaux migrateurs.

Ceux qui fréquentent notre région passent l'hiver en Afrique de l'Ouest et reviennent au début du printemps. C'est à ce moment qu'ils se reproduisent.

Comme pour de nombreuses espèces, c'est la pression humaine qui les rend si rares, pour plusieurs raisons :

- **le dérangement en période de reproduction :** le passage de quelques personnes ou une intervention mécanique courte peuvent suffire à faire échouer une couvaison.
- **la perte d'habitats forestiers** favorables à l'implantation de l'espèce
- **la destruction d'aires** existantes lors de travaux sylvicoles
- **la percussion ou l'électrocution** avec des lignes électriques
- **le tir ou l'empoisonnement** d'individus.

Face à ces menaces, il convient de garantir la tranquillité nécessaire à leur bonne reproduction. Pour cela, les communes du site Natura 2000 collaborent avec les propriétaires forestiers privés, l'Office National des Forêts et les animatrices Natura 2000 pour veiller à la préservation des habitats de reproduction.

Heureusement, les mesures de protection dont il bénéficie – ainsi d'ailleurs que les autres rapaces – lui permettent de reprendre pied, tout doucement.

Toutefois, le balbuzard reste une espèce fragile.

POURQUOI EN PARLER DANS LE BULLETIN ?

Eh bien parce que la commune de Coteaux-sur-Loire a eu la chance d'en héberger un couple cette année ! Compte tenu de la rareté de l'espèce, c'est un privilège. Un jeune est né en 2022, probablement le seul sur le territoire.

PRÉSERVER LEUR ZONE DE VIE

Les propriétaires forestiers ont un rôle important à jouer pour préserver les aires de reproduction. Notamment, les travaux forestiers doivent être proscrits dans les environs du nid entre mars et août.

C'est ce qui s'est passé cette année à Coteaux-sur-Loire, où une coupe d'arbre prévue a été différée dès que l'installation des oiseaux a été observée.

D'une manière générale, et cela vaut pour tous les usagers de la forêt, il convient de respecter la tranquillité des zones où sont présents ces oiseaux.



Capture d'écran BalbuCam - Mardiéval

QUELQUES RÉFÉRENCES



- **Observer les balbuzards au nid, en direct :**
 - » www.balbucom.fr rubrique « En direct ». En ce moment, la webcam n'est pas active car les oiseaux sont partis au soleil pour l'hiver. Le retour est prévu au mois de mars.
 - » Voir aussi www.loire-et-biodiversite.com
- **Le site Natura 2000 :**
 - » lac-rille-forets-anjoutouraine.n2000.fr/le-site-natura-2000 « Lac de Rillé et des forêts voisines d'Anjou et de Touraine » abrite une faune riche, dont des balbuzards.



REMERCIEMENTS

Merci au Service Environnement de la CCTOVAL, qui a fourni des informations précieuses pour cet article et a suivi attentivement le couple installé sur la commune.

Merci à l'association MARDIÉVAL, qui a permis d'utiliser dans cet article plusieurs magnifiques photos.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

JEUNES ET RESPONSABLES

La municipalité avait envisagé, dans son programme électoral, de mettre en place un Conseil municipal d'enfants, pour faire participer les jeunes écoliers à la vie de leur village, renouvelant ainsi l'expérience qui avait été menée dans les écoles de Saint-Michel-sur-Loire/Les Essards avant la création de Coteaux-sur-Loire. La crise sanitaire a retardé la mise en œuvre de ce projet, mais il a pu enfin voir le jour.

Après des ébauches dans les années 1960 et 1970, le premier conseil d'enfants a été créé en France en 1979 dans le Bas-Rhin.

D'autres conseils ont vu le jour dans les années 1980, mais surtout depuis 1990 et au début des années 2000.

Ce conseil est un lieu d'éducation civique vivant et complémentaire à l'action de l'école et des associations. Il constitue un lieu d'apprentissage de la démocratie par l'engagement individuel et collectif. Il permet notamment aux jeunes de définir eux-mêmes des politiques adaptées à leurs besoins et de les mettre en œuvre. Il a pour vocation d'apporter aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions, par une

réflexion et une collaboration avec les élus, les services municipaux et les associations. Sa vocation première est de permettre aux enfants de s'exprimer sur des projets qu'ils souhaitent mettre en place sur le territoire communal.

OBJECTIFS

- contribuer à la formation du jeune citoyen
- favoriser le dialogue entre les élus et les enfants
- contribuer à la dynamique locale par la mise en œuvre de projets ou d'actions, sous la responsabilité et le contrôle du Conseil municipal des adultes
- sensibiliser les enfants à la démocratie
- expliquer aux enfants le fonctionnement de nos institutions
- permettre aux enfants d'être acteurs dans la politique locale
- initier les enfants à la citoyenneté (importance du vote, engagement...)
- encourager les enfants à s'exprimer et émettre des idées, à argumenter et à s'écouter
- permettre aux enfants de construire des projets en tenant compte de tous les aspects et de toutes les contraintes (financiers, méthodologie...).

Ce projet a été présenté aux enseignants en début d'année scolaire puis aux élèves de la classe de CE1 à la classe de CM2 début novembre.

FONCTIONNEMENT

Il était prévu que le conseil soit composé de 12 enfants, 6 scolarisés en CM1 et 6 en CM2, domiciliés dans la commune et élus à la parité (3 filles et 3 garçons par niveau). Pour la 1^{ère} année, vu le peu de filles candidates en CM2, le nombre de conseillers a été rapporté à 10 : 6 enfants de CM1 et 4 enfants de CM2 élus à la parité.

Treize enfants se sont présentés aux suffrages de leurs camarades. La richesse de leurs programmes (solidarité, intergénérationnelle en particulier, protection de l'environnement, embellissement du cadre de vie ...) témoigne de la conscience qu'ils ont de leur mission et de leur volonté de s'impliquer dans cette instance pour le bien de tous.

Les électeurs sont scolarisés en CE1, CE2, CM1 et CM2.

À l'issue de la campagne électorale (dépôt de candidature, présentation des professions de foi et des programmes par les différents candidats, édition des bulletins et des listes électorales), les élections, présidées par Daniel Sans-Chagrin assisté de 2 assesseurs désignés parmi les électeurs non éligibles, se sont déroulées le 28 novembre dans le respect des règles démocratiques (vote à bulletin secret, passage par l'isoloir, vérification de l'identité, émargement sur les listes électorales après dépôt du bulletin dans l'urne, signature du Maire sur la carte électorale). Ce scrutin s'est tenu le matin dans les locaux de l'école Pinson pour les élèves de CE1 ; à l'issue du vote, l'urne contenant les

enveloppes de vote et fermée à clef a été portée dans la salle du conseil municipal de la mairie de Coteaux-sur-Loire. C'est dans cette même salle que les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont pu à leur tour, exprimer leur suffrage, pendant la pause méridienne.

Le sérieux avec lequel chaque électeur a pris part au vote montre l'intérêt que nos jeunes électeurs ont porté à ce scrutin.

Le dépouillement a été effectué aussitôt après. À l'issue du scrutin, le nom des élus a été annoncé.

Les enfants élus au conseil sont :

En CM1 : **Théo Besson, Sasha Bouchet, Célia Charbonnier, Pauline Pouilloux, Lou-Anne Six-Vrignaud, Gabriel Vuillemot.**

En CM2 : **Telma Boucé, Malo Chassier, Maéline Demik, Lucas Josse.**

Le 5 décembre, les jeunes élus ont été reçus dans la salle du Conseil municipal par Daniel Sans-Chagrin et des membres du conseil municipal pour l'installation du conseil d'enfants et l'élection du maire et de 2 adjoints (une fille et un garçon pour respecter la parité).

Au 3^{ème} tour, Pauline POUILLOUX est élue Maire;

Sasha BOUCHET et Celia CHARBONNIER adjoints.

Des commissions de travail seront mises en place en fonction des souhaits des enfants.

Elles se réuniront pendant la pause méridienne à l'école Vincent Gérard, avec l'aide d'élus du Conseil Municipal et travailleront à l'élaboration de projets. Les propositions issues de ces travaux seront présentées au Conseil municipal de la commune pour permettre l'articulation entre ces deux instances et envisager les suites à donner.

Cette expérience concrète et vivante de la démocratie ne peut qu'être enrichissante pour nos jeunes concitoyens. Et peut-être fera-t-elle naître des vocations chez ces futurs adultes.

DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES



HISTOIRE ET ART URBAIN AU PROGRAMME DES ENFANTS DANS NOS ÉCOLES.

À la rentrée de septembre, suite à la décision de fermer une classe à l'école Pinson, la répartition des enfants entre les écoles a changé.

ÉCOLE PROUST :

Madame Riveron (en congé de maternité jusqu'en janvier et remplacée par Madame Achard jusque fin janvier) et Madame Deletang, accueillent 49 enfants dans leurs 2 classes (13 en petite section, 18 en moyenne section et 18 en grande section). Elles sont assistées par Madame Carré et par Madame Renou. Celle-ci ayant choisi de partir vers d'autres activités sera remplacée par Madame Cornélie à partir de janvier.

Au programme de nos petits, en particulier, un voyage dans le temps (les dinosaures, la préhistoire, l'antiquité, le moyen âge et les grandes découvertes) en lisant des albums : « Loup voyage dans le temps », « Dino le petit dinosaure »... et des documentaires. Ce thème servira de support à de nombreuses activités.

ÉCOLE PINSON :

Madame Henry et Madame Cuisinier accueillent 23 CP et 15 CE1 ; voyage dans le temps, de la préhistoire à la projection dans le futur pour les petits explorateurs, à travers les sciences, l'histoire et la géographie, la littérature, les arts plastiques et la musique et sans doute la visite d'un château en fin d'année scolaire.

ART URBAIN À L'ÉCOLE VINCENT GÉRARD :

Mesdames Breton et Delerue et Monsieur Boucé ont choisi cette année de sensibiliser leurs 70 élèves (19 CE2, 25 CM1 et 26 CM2) à l'art urbain : initiation au rap, au hip hop, voyage à Paris pour découvrir des œuvres du centre Pompidou et des statues géantes dans le 13^e arrondissement de Paris. Cette sortie parisienne sera complétée par la visite du château de Versailles.

Et pour tous, le traditionnel spectacle de Noël en décembre 2022.



NOS ASSOS



UNE NOUVELLE SAISON THÉÂTRE POUR DÉCLIC !

Venez découvrir « PANIQUE AVANT L'HEURE » les 18-24-25-31 mars 2023 et 1er avril 2023, à 20h30 (ouverture des portes à 19h30), le 19 mars 2023 à 15h (ouverture des portes à 14h), salle des fêtes de Saint-Michel et le 08 avril 2023 à la salle des fêtes de Restigné.

Une Comédie en 2 actes de Franck MORELLON.

Une partie de poker qui tourne mal !

Sans le savoir Maxime Muguet, jeune publicitaire, va voir sa vie complètement chamboulée : un voyage tant espéré annulé, une femme qui désire

divorcer, une maîtresse qui veut s'installer, une concierge bien incrustée, une mère ressuscitée, un diplomate bègue bien décidé, une belle-mère bien frappée, des gros clients embourgeoisés.

Bref, la journée s'annonce être un vrai cauchemar.

Après le succès de sa première pièce "Quel scandale !" Franck Morellon récidive avec cette comédie explosive, aux situations désopilantes et aux personnages irrésistibles !

Une pièce délirante et du rire garanti!



LE CLUB ADOS

Comme annoncé dans le bulletin de juillet, le club ados a vu le jour en septembre, pour le plus grand plaisir de 6 collégiens de 6ème.

À l'occasion des vacances de Toussaint, deux d'entre eux, avec l'aide de leurs animateurs, ont réalisé cette fresque sur les murs de la cantine du quartier de Saint Michel.

Elle a ravi les enfants qui prennent leur repas dans cette cantine ; peut-être incitera-t-elle les récalcitrants à découvrir autrement que par le regard les légumes qui leur sont également proposés dans leur assiette ?



LA BOULE DE FORT DE COTEAUX-SUR-LOIRE

« La Renaissance »

vous propose des séances découverte/initiation dans la salle située 2 route des Essards, quartier Saint-Michel.

Si vous souhaitez ensuite pratiquer régulièrement cette activité, vous pourrez devenir sociétaire (membre) de la « Renaissance ».

Ce statut vous permettra également de participer aux challenges organisés en extérieur.

Si l'expérience vous tente, n'hésitez pas à contacter Frédéric Santana, au 06 20 67 72 16, nous serons heureux de vous faire découvrir ce jeu traditionnel des pays de la Loire, seul jeu au monde, rappelons-le, qui se dispute en pantoufles !



L'AGENDA DU COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE

L'équipe s'agrandit ! Bienvenue à Audrey, Emmanuelle, Loline, Rodolphe et Tristan !

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons vous proposer des manifestations variées !

Venez nous rencontrer et échanger avec nous lors de notre Assemblée Générale du 13/01/2023 à 20h00, Salle des fêtes de Saint-Michel.

~~~~~  
**2022 : ANNÉE DE REPRISE !**

**Le 9 juillet La 2ème édition de la balade moto a connu un vif succès!**

2 pauses lors de cette balade : un arrêt bucolique avec rafraichissements et une pause culturelle ( un grand merci à la verrerie d'art des coteaux à Poncé sur le Loir. Merci également à Mr Lemerle qui nous a ouvert le parc du château pour l'accueil des motards.

Un peu trop nombreux pour conserver l'esprit bon enfant que nous avons tous apprécié l'an dernier, la prochaine édition sera limitée à 30 motos maximum. *Il ne faudra pas tarder à réserver vos places (date à venir sur facebook ou auprès de Sylvain).*

**Le 10 juillet nous avons renouvelé « Fêtons les vacances » avec les jeux entièrement gratuits.**

Le soleil était au rendez-vous. Nous avons vite reconnu les habitués venus en maillot de bain pour se défier au « ventre y glisse », les petits découvrant les châteaux gonflables... Les buts de foot ont attiré les plus grands, qui se sont défoulés en fin de journée. Un beau moment de convivialité pour tous en dégustant boissons et glaces!

*Pour l'édition 2023, le 8 juillet, pour répondre à vos demandes, nous réfléchissons à la meilleure formule à vous proposer ... Planche apéritive, frites...*





## NOS ASSOS

### A VOS AGENDAS !!!

Vendredi 13/01 - 20h00 salle des fêtes quartier Saint-Michel

- **Assemblée Générale**  
présentation de nos activités, de nos projets, de notre budget : c'est le moment de venir échanger pour rejoindre notre team.

Samedi 14/01 - 20h30 salle des fêtes quartier Saint-Michel

- **1S'temps Théâtre vous présente « Dis bonjour à ta frangine ! ».**  
L'histoire d'une parisienne au caractère bien trempé, d'un bordelais qui s'introduit dans sa vie qui lui même recherche son frère, avec une sombre histoire d'héritage en trame de fond...  
**Une comédie pour illuminer votre hiver, ouverture de la salle à 19h00.**  
*Vous pouvez déjà réserver vos places auprès d'Emmanuelle au 06 85 76 82 42 ou Daniel au 06 67 91 70 53 ou par mail.*

Samedi 8 juillet

- **Fêtons les vacances**  
Structures gonflables et jeux gratuits, buvette et restauration le soir.

Samedi 30 septembre

- **Foire de la Saint-Michel**  
Venez nous soutenir en consommant à notre buvette.

Les dates à confirmer :

- Fin d'hiver : **la boum des ados gratuite**
- Juin : **concours de pétanque et balade moto**
- Fin d'année : **bar à jeux et repas dansant**



– **Nous contacter et se tenir informé :**

- » [cdf.stmichelsurloire@gmail.com](mailto:cdf.stmichelsurloire@gmail.com)
- » Virginie TREGRET  
06 73 43 64 37  
[virginie.lancement@gmail.com](mailto:virginie.lancement@gmail.com)
- **Abonnez-vous à nos pages pour suivre notre actualité !**
- » facebook : @comitedesfetesdesaintmichelsurloire
- » instagram : stmichelsurloire



1 S'Temps Théâtre  
présente **Dis bonjour à ta FRANGINE**

Sam 14 janv.  
20h30  
Salle des fêtes de  
St Michel  
sur Loire

Une comédie pleine de  
quiproquos et  
rebondissements

Organisée par le comité des fêtes de Saint Michel sur Loire

**Réservations**  
Tel entre 18h et 20h30  
Emmanuelle au 06.85.76.82.42  
Daniel au 06.67.91.70.53  
Mail  
[cdf.stmichelsurloire@gmail.com](mailto:cdf.stmichelsurloire@gmail.com)

**Infos** Tarifs Adulte: 8€  
Tarif Enfant (4-16ans) : 4€  
Buvette et petite restauration  
salé/sucré sur place  
Ne pas jeter sur la voie publique

### La foire de la Saint-Michel : quelle joie de pouvoir de nouveau fêter la Saint-Michel !

La bernache était au rendez-vous pour le plaisir des habitués, nous remercions la municipalité pour l'organisation de la foire, le concert et le feu d'artifice. **La foire constitue notre principale entrée d'argent. Elle nous permet ensuite de vous proposer des manifestations gratuites ou à faible coût.**

### La soirée Bar à jeux

petits et grands sont venus jouer et découvrir des nouveaux jeux et de nouveaux adversaires. **Les fouées connaissent toujours le même succès.**

### Le 30 octobre, nous avons participé à Octobre Rose

en offrant le café aux marcheurs qui portaient d'Ingrandes.

### Le 9 novembre, nous avons accueilli comme chaque année les marcheurs de la Saint-Martin,

avec une pause grignotage devant l'église du quartier de Saint-Michel.

### Le repas dansant

notre traditionnel repas s'est déroulé le 26 novembre, nous avons dégusté une délicieuse tartiflette maison préparée par nos cuisiniers. **Ludo music nous a fait danser jusqu'au petit matin.**





## NOS ASSOS



Ingrandes animations



## LE SHOOT

Cette année le shoot d'Ingrandes compte 53 licenciés, filles et garçons seniors, ainsi que des jeunes joueuses et joueurs évoluant au sein de l'Avenir football du Bourgueillois, regroupement de 5 communes (Benais, La Chapelle sur Loire, Bourgueil, Gizeux et Coteaux-sur-Loire).

Sans oublier nos dirigeants qui œuvrent tout au long de la saison pour assurer l'encadrement.

Et pour finir merci à notre arbitre Celya qui représente notre club chaque week-end sur les terrains du département.



— **Président : Stéphane Thénequin**

## INGRANDES ANIMATIONS

C'est avec beaucoup de motivation que l'association a participé au Brass Band le 27 juin dernier, organisé cette année à Coteaux-sur-Loire.

Le 27 août 2022, nous avons choisi de relancer la « soirée moules frites », avec soirée dansante au stade d'Ingrandes.

Pari réussi, ambiance chaleureuse et conviviale, où tout le monde s'est régalé en dégustant les moules de la poissonnerie Faust de Restigné, les frites fraîches et le dessert de la pâtisserie Bremaud de Bourgueil.

Moules et frites cuisinées et préparées par l'équipe d'Ingrandes Animation !

Cette soirée s'est terminée sur la piste jusqu'au bout de la nuit.

Le 3 décembre, participation au marché de Noël avec notre vin chaud.

Le 4 février 2023 marquera le grand retour de la soirée potée préparée par le multiservice Igorandais.

Merci aux bénévoles de l'association et à tous leurs conjoints, sans lesquels l'organisation de tous ces événements ne serait pas possible.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, n'hésitez pas à nous contacter !



— **Présidente : Sylvie Lamé**

» Tél. : 02 47 96 91 77

## COMITÉ DES FÊTES DU QUARTIER DE SAINT PATRICE

Date à retenir : la brocante de Saint Patrice est prévue le dimanche 19 mars 2023.

## DES ANIMATIONS À LA MÉDIATHÈQUE DES COTEAUX

Cette année, la rentrée littéraire, c'était aussi à Coteaux-sur-Loire en octobre 2022 avec la librairie «Liber & vous» de Bourgueil qui a présenté devant un nombreux auditoire les dernières nouveautés.

La ludothèque, avec le partenariat de l'association «et si on jouait» se déroule sur les deux sites de la commune, un samedi par mois. Un public d'enfants et d'adultes reste fidèle à cette activité, dont le succès ne se dément pas.

Le Clos du Poète organise quant à lui «l'Heure des Enfants» pour les plus petits une fois tous les deux mois, avec un atelier créatif.

Matelassage, gabarit, rhodoïd, piqué... bienvenue dans l'univers du patchwork. La médiathèque s'était mise à l'heure de cet art textile très prisé aujourd'hui, par une belle exposition au mois de décembre. De merveilleuses pièces prêtées par des passionnées décoraient les murs de la médiathèque.

Du 19 au 22 janvier 2023 se dérouleront les nuits de la lecture dont le thème national est «la peur».

Deux temps forts à la médiathèque des Coteaux : le vendredi 20 janvier à 19h30 une lecture à voix haute par Annick et Anne-Marie pour les adultes. Puis le dimanche 22 janvier à 15h30 pour les enfants des contes de monstres animés par le conteur Richard Petitsigne de la compagnie Troll.

Pour la plupart des enfants de la classe de CE2, la rentrée à la médiathèque fut une grande découverte. Choisir quelques livres parmi tout le choix proposé, ce ne fut pas facile ! Et quel émerveillement de découvrir tant de livres à la fois.

Un témoignage : «Je suis venu avec ma classe de CE2 à la Médiathèque. C'était la première fois que je rentrais dans cette grande salle avec plein de livres partout. Mais j'ai été super fier d'y revenir seul avec ma carte toute neuve le jeudi soir à la sortie de l'école».

Le samedi 4 mars 2023 les jeunes à partir de 7 ans sont invités à créer leur premier court-métrage avec la MashUP Table. La précédente séance avait remporté un joli succès.





## COTEAUX-SUR-LOIRE CULTURE, SPORTS ET LOISIRS



### SAINT-MICHEL TENNIS DE TABLE

**Le dernier trimestre de l'année est toujours très chargé pour le club avec la reprise des entraînements, des matchs et la tenue de la Foire de la Saint-Michel.**

A cette occasion, depuis quelques années, nous mutualisons nos ressources avec le comité des fêtes de Saint-Michel afin de vous offrir un moment de convivialité autour de notre buvette. Malheureusement la pluie qui s'est invitée ce jour-là, a eu une incidence certaine sur les recettes financières de notre association.

Dans les bonnes nouvelles, nous comptons 5 nouveaux adhérents au club cette année. Nous travaillons de concert avec le directeur de l'école Vincent Gérard et la municipalité pour envisager des découvertes du tennis de table.

Les débuts en compétition se sont avérés difficiles pour nos jeunes licenciés, mais l'expérience venant en jouant, les progrès sont déjà visibles après ces quelques matchs.

**Venez nous rencontrer tous les mardis soir à 19h00 au gymnase de Saint-Michel, vous pourrez découvrir le ping en loisirs ou en compétition.**

**Tous les pongistes du SMTT se joignent à moi pour vous souhaiter une heureuse année 2023.**



— **Président : Sylvain TREGRET**

» Tél. : 06 72 70 69 48



**CSL<sup>2</sup> propose un panel d'activités qui ne cesse de croître, dans des domaines variés.**

Avec une seule cotisation annuelle de 10 € par personne (5 € pour les enfants), chacun pourra participer à une, ou plusieurs des activités énumérées ci-après :

#### DES ACTIVITÉS GRATUITES, ENCADRÉES PAR DES BÉNÉVOLES

— **Marche.** Le lundi après-midi, à 14h.  
Contact : **Pierre** au **06 61 17 55 03**  
ou **passeur@wanadoo.fr**

— **Dictée.** Un mercredi/mois, à 17h30 à la salle intergénérationnelle.  
Contact : **Lydie** au **06 44 03 22 56**  
ou **lydie.lorieux@wanadoo.fr**

— **Informatique.** Initiation ou perfectionnement le mardi de 18h30 à 20h à la salle intergénérationnelle. Cours destinés à tous, débutants ou experts, animés par **Sophie** et **Christian**.  
Contact : **Sophie** au **06 37 78 41 87**

#### DES ACTIVITÉS PAYANTES

— **Yoga.** Cours de Yoga traditionnel « Hatha Yoga », animés par **Nathalie MARCEL**. 3 cours/semaine à la salle des fêtes d'Ingrandes en période estivale, au foyer Bonnet de St-Patrice à partir d'octobre : 92 € le trimestre Le mercredi de 9h30 à 10h45 et de 11h à 12h15. Le jeudi de 18h à 19h15. Une séance découverte gratuite.  
Contact : **Nathalie** au **06 14 82 10 31**

— **Calligraphie.** Les samedis matin de 9h à midi, à la salle intergénérationnelle, suivant calendrier établi. **Chantal** vous invite à découvrir la calligraphie et l'enluminure, à votre rythme. 75 € le trimestre, une séance découverte gratuite.  
Contact : **Chantal** au **06 67 24 25 67**  
ou **02 47 97 00 39**,  
ou **chantal-brault@orange.fr**

— **Scrapbooking.** Art de mettre en valeur ses tirages photos. Atelier le lundi soir une fois/mois dans la salle intergénérationnelle. 3 h : 22 €. Une séance découverte gratuite.

Contact : **Christelle** (animatrice scrapbooking Azza) au **06 04 13 50 25**  
— **1.2.3.idscrap@gmail.com**  
— **Idscrap.canalblog.com**

— **Gym santé.** L'objectif n'est pas la performance, mais l'entretien physique. Séances de gym limitées à 10 pratiquants. Les mardis de 17h15 à 18h15 au foyer Bonnet : 70 € le trimestre (130 € les 2) ou 65 € les 10 séances. Fournir une décharge.

Contact : **Mailys** au **06 69 57 76 96**

— **Pastel.** Initiation au pastel tous les 15 jours, le mardi matin de 10h à 12h au pavillon du jardinier. 10 €/h  
Contact : **Lydie** au **06 44 03 22 56**.

**Si vous souhaitez en savoir davantage sur l'association CSL<sup>2</sup>, venez assister à sa prochaine assemblée générale au foyer André Bonnet.**

La date sera précisée sur le site internet de la commune : "https://coteaux-sur-loire.fr/culture-et-loisirs/associations/", PanneauPocket de Coteaux-sur-Loire et la page Facebook de l'association: https://www.facebook.com/people/Coteaux-sur-Loire-Culture-Sports-Loisirs/100057859321373/

Nous invitons les personnes n'utilisant pas les outils numériques à se rapprocher des responsables indiqué(e)s comme contact des activités qui les intéressent.



— **Présidente : Sophie Connan**

» Tél. : 06 37 78 41 87

» coteaux.sports.loisirs@gmail.com







# PLONGÉE DANS LES ARCHIVES D'INGRANDES : LA NAISSANCE DES CONSEILS MUNICIPAUX

**Les archives de nos communes sont très souvent une mine pour comprendre leur histoire.**

*Au moment où la commune met en place un conseil municipal d'enfants, il nous a semblé intéressant, grâce aux archives du quartier d'Ingrandes de Touraine, de nous pencher sur la naissance et l'évolution des conseils municipaux.*

## SAINT-ROMAIN-D'INGRANDES, SOUS L'ANCIEN RÉGIME JUSQU'À L'ANNÉE 1789

Sous l'ancien régime, Saint-Romain-d'Ingrandes est une des 40.000 communautés d'habitants du royaume ; elle fait partie de la « Généralité » de Tours (circonscription administrative sous l'ancien régime).

Cette généralité comprend l'Anjou, le Maine et la Touraine ; la Marche marque la frontière entre Touraine et Anjou. Ainsi, si Restigné et Ingrandes n'appartiennent pas à la même province, elles dépendent du même Intendant.

Chaque Intendant centralise le travail accompli par des « subdélégués » ; Ingrandes relève ainsi de l'autorité du subdélégué de Chinon qui informe les habitants, en fin d'été, du montant de l'impôt (la taille) qu'ils doivent régler.

À cette époque, les villages sont gérés par une assemblée des habitants.

**C'est en 1787 que la 1ère réorganisation importante apparaît.**

Dans chaque province, divisée en districts, sont créées des assemblées.

C'est la naissance du district de Langeais, auquel Saint-Romain-d'Ingrandes est rattachée.

Des assemblées municipales voient le jour, composées du Seigneur du lieu, du curé et de 3, 6 ou 9 habitants élus par la population.

**Les candidats à l'élection doivent payer un impôt de 30 livres pour être éligibles et les électeurs un impôt de 10 livres, il y a donc clairement une sélection par la richesse.**

Les procès-verbaux des délibérations sont authentifiés par la signature de ces membres.

Ainsi, la 1ère délibération pour Saint-Romain-d'Ingrandes, signée par les 6 membres de cette nouvelle assemblée, date du 24 avril 1788 (tous faisant partie du secteur agricole, sauf le nouveau syndic).

Au printemps 1788, 3 réunions sont tenues pour répondre aux enquêtes de l'Assemblée Provinciale de Touraine (nombre d'arpents composant le village, proportion de bois, landes et bruyères et vignes). On y découvre que le village ne possède pas de prairies et ne peut donc pas faire d'élevage ; la route principale est dans un état correct mais le chemin qui va de la Loire aux « Trois Volets » doit être achevé. On découvre également dans ce compte-rendu que les 3/4 des habitants de la paroisse sont pauvres mais arrivent à vivre, grâce à leur travail.

En revanche, de nombreux mendiants de paroisses voisines envahissent le village.

Comme l'obligation lui en est faite, l'assemblée se réunit une fois par semaine après la messe, dans la salle du sieur Archambault mais n'a aucun sujet à traiter. On ne fait allusion ni aux journées révolutionnaires ni à la Grande Peur de l'été 1789 et au soulèvement des paysans dans les campagnes françaises après la prise de la Bastille.

**Ce n'est que le 15 novembre 1789 qu'il est fait référence aux décisions de l'Assemblée constituante.**

Et ce n'est que dans les archives judiciaires départementales et nationales que l'on trouve des informations sur le conflit qui oppose alors les communautés paysannes du secteur et le Marquis de Rochecotte qui voulait leur interdire l'utilisation des landes.

## NAISSANCE DE LA COMMUNE D'INGRANDES DE TOURAINE

La loi du 14 décembre 1789 instaure la nouvelle organisation du territoire, divisé en départements, districts, cantons et communes.

L'ancienne « municipalité » élue à l'automne 1787 disparaît alors pour être remplacée par la 1ère « équipe municipale » née de la Révolution.

Après quelques péripéties liées à la mauvaise interprétation des textes ayant conduit à un 1er scrutin non conforme le 31 janvier 1790, un 2ème scrutin, le 14 février de la même année permet la mise en place d'un nouveau conseil, où siègent 5 des 7 membres de l'ancienne municipalité.

**Cette assemblée a pour mission d'assurer l'administration générale, entre autres la répartition et la perception des contributions, mais aussi la gestion des affaires locales, et en particulier les fonctions de police municipale (propreté, salubrité et tranquillité des lieux publics).**

Ainsi on trouve, en date du 25 mars 1790, un arrêté imposant aux cabaretiers des interdictions (vente de vin, jeux) pendant le « service divin » (messe et vêpres) et la « fermeture des cabarets et auberges de Pâques jusqu'à la Toussaint à 10 heures et de la Toussaint jusqu'à Pâques à 9 heures », sous peine d'amendes pour eux et pour les usagers. On trouve également une décision portant sur le prix du pain.

Les archives nous permettent de connaître l'incidence des événements parisiens de cette période sur la vie locale (Fête de la Fédération le 14 juillet 1790, Constitution civile du clergé, fuite du Roi à Varennes) et de voir quelles affaires locales le conseil eut à traiter (affaire des chaises et des bancs de l'église, gestion du contentieux sur les landes, problème de pillage).

Après la prise des Tuileries le 10 août 1792 et l'emprisonnement de la famille royale, l'instauration de la « République Démocratique » le 21 septembre n'apporte pas de grands changements pour le fonctionnement de la municipalité



mais on constate que les délibérations sont plus nombreuses, signe d'un accroissement du travail pour les élus.

C'est ainsi que l'on découvre l'implication de la municipalité dans le recrutement d'hommes pour l'armée, en application du décret du 24 février 1793 ordonnant la levée de 300.000 volontaires pour repousser les armées étrangères coalisées, chaque commune devant fournir un contingent d'hommes (guerre qui opposa la France à une coalition unissant la Hollande, l'Angleterre, la Russie, la Sardaigne, Naples, la Prusse, l'Autriche et le Portugal dont les souverains craignent la contagion des idées révolutionnaires de 1792 à 1795).

**Ingrandes-de-Touraine devant fournir un contingent de 9 hommes, un registre est ouvert le 10 mars 1793 dans la salle commune.**

**Nous comprenons la façon dont ce dossier fut géré car le compte-rendu des réunions organisées par la municipalité nous enseigne que, faute de volontaires, le problème fut résolu par un tirage au sort, le nom et l'âge des citoyens tirés au sort étant notifiés.**

Nous apprenons également que le conseil municipal « s'est empressé à requérir environ 40 hommes pour aller au-devant des désordres qui pourraient arriver si les hommes ne se prétaient pas à chasser nos ennemis », à savoir les Vendéens qui étaient arrivés jusqu'à Saumur et comment il fut procédé « à l'établissement d'un poste de 12 hommes à cheval aux Trois Volets avec mission d'observer les mouvements de l'ennemi ».

De 1793 à 1794, la municipalité se réunit 86 fois en un an (août 1793 à juillet 1794) pour répondre à l'état de réquisition permanent pour nourrir, habiller et équiper les soldats de l'An II : Réquisition chez les deux boulangers « sept pochées de farine et sept pochées de grain de froment » chez l'un, « demi-fourniture de farine et quinze pochées de blé » chez l'autre. Réquisition de « toutes matières d'or, d'argent de cuivre et de fer » à l'église, avec la liste des objets saisis.

**Les archives s'arrêtant au 20 mars 1796 (le registre des délibérations de mars 1796 à janvier 1808 n'est pas accessible), nous n'avons pas d'éléments sur les faits qui ont pu se dérouler pendant la période suivante.**

#### Sources :

- Procès-verbaux des délibérations du Corps municipal (1787-1796) figurant dans **les archives d'Ingrandes-de-Touraine.**
- **Correspondance du Conseil de District de Langeais** (archives départementales d'Indre et Loire).

#### Remerciements :

- **Jean Dufresne** de nous avoir informés de l'existence de ces précieux documents.
- **André Ligné** pour ses recherches aux archives départementales qui nous ont permis de connaître ces événements historiques.

## VOTRE MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC

|          |                           |
|----------|---------------------------|
| Lundi    | 10h à 12h et de 15h à 17h |
| Mardi    | 10h à 12h et de 15h à 17h |
| Mercredi | 10h à 12h                 |
| Jeudi    | 10h à 12h et de 15h à 17h |
| Vendredi | 10h à 12h et de 15h à 17h |
| Samedi   | 10h à 12h                 |

|               |                             |
|---------------|-----------------------------|
| Téléphone     | 02 47 96 98 15              |
| Email         | mairie@coteaux-sur-loire.fr |
| Site internet | coteaux-sur-loire.fr        |

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONNAÎTRE

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Samu                     | 15  |
| Pompiers                 | 18  |
| Police secours           | 17  |
| Appel d'urgence européen | 112 |

## SERVICES ADMINISTRATIFS

|                                                                 |                |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|
| ENEDIS dépannage/sécurité                                       | 09 72 67 50 37 |
| Agence postale communale                                        | 02 47 96 62 87 |
| 3 place du 11 novembre - 37130 Coteaux-sur-Loire                |                |
| Entrée par la route des Essards, quartier Saint-Michel          |                |
| Relais Poste (commerçants)                                      |                |
| « Les P'tites Terrasses »                                       | 09 83 01 76 96 |
| « Multiservices Igorandais »                                    | 02 47 96 98 62 |
| Gendarmerie de Langeais                                         | 02 47 96 17 50 |
| 5 rue Andrée Colson - 37130 Langeais                            |                |
| Ouverture lundi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h |                |
| Week-end et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h            |                |

## SCOLARITÉ-ENFANCE

|                                            |                |
|--------------------------------------------|----------------|
| École Jean-Noël Proust Ingrandes           | 02 47 96 90 84 |
| École Marguerite et Louis Pinson St Michel | 02 47 96 50 53 |
| École Vincent Gérard St-Patrice            | 02 47 96 97 49 |
| ALSH et périscolaire Arc en ciel St Michel | 02 47 96 38 83 |
| Garderie Coccinelle (CCTOVAL)              | 02 47 97 26 50 |

## INFOS PRATIQUES

### Déchetterie de Coteaux-sur-Loire (quartier St-Patrice)

- **Horaire**  
Lundi, de 9h à 12h  
Mercredi, samedi, de 14h à 17h

- **Dépôt de ferraille** : 2ème samedi du mois

### Déchetterie de Bourgueil

- **Horaire d'été (15/04-14/10)**  
Lundi, jeudi, de 14h à 17h  
Mardi, mercredi, samedi, de 9h à 12h

- **Horaire d'hiver (15/10-14/04)**  
Lundi, jeudi, de 14h à 17h  
Mardi, mercredi, de 9h à 12h  
Samedi, de 9h à 13h

- **Dépôt de ferraille** : 2ème samedi du mois

### Déchetterie de Benais

- **Ouverture du lundi au samedi de 6h30 à 12h**
- **Dépôt de ferraille** : tous les jours

Le syndicat peut mettre à disposition sur demande, un caisson pour dépôt d'une importante quantité de déchets verts ou de gravats.

Renseignements auprès du SMIPE 02 47 97 89 75



## ARTISANS, COMMERÇANTS

**Valérie Auvinet** ..... 06 27 72 20 70  
Coiffure à domicile

**Nathalie Silard** ..... 06 45 01 03 20  
Coiffure à domicile

**Scène jardin** ..... 06 71 58 76 56  
Paysagiste

**Frédéric Blaise** ..... 06 65 39 44 43  
Entretien de jardins

**Anthony Chenafi** ..... 06 68 53 91 84  
Meubles sur mesure, petits bricolages, entretien du jardin

**Luc Tiphaneau** ..... 02 47 96 98 75  
Petits travaux bricolage, jardinage, services à la personne

**Anthony Levesque** ..... 06 86 78 42 05  
Aménagements intérieurs, travaux extérieurs avec mini-pelle

**Stéphane Rabouin** ..... 02 47 96 83 27  
Peinture, vitrerie, déco

**Pierre Faber** ..... 06 34 43 41 06  
HomeProtec, électricité

**David Hérisson** ..... 06 62 77 75 52  
Alter'Elec, électricité

**Maxime Duballet** ..... 07 88 69 13 65  
ID'Elec, électricité

**Jean Pichard** ..... 06 72 04 44 93  
Plomberie, chauffage

**Quentin Rebeyrolle** ..... 02 47 96 75 86  
Plomberie, chauffage

**Tout pour toits - O. Launay & F. Chassier** ..... 06 99 31 28 11 - 06 60 30 28 15  
Charpente, couverture

**JPV Bâtiment** ..... 02 47 96 93 06 - 06 81 18 44 07  
Maîtrise d'ouvrage

**Anthony OLLIVIER** ..... 07 87 12 58 78  
Organisme de Formation en secourisme, incendie, travaux en hauteur, habilitations électriques.

**Boulangerie Godineau** ... 02 47 96 03 78

**Multiservice Igrandais**... 02 47 96 98 62  
Épicerie, dépôt de pain

**Vincent** ..... 02 47 96 17 21  
Cuisinier de campagne restaurateur

**Pizzeria Caza** ..... 06 67 22 86 15  
Camion pizza

**Les P'tites Terrasses**..... 09 83 01 76 96  
Bar, restaurant, relais Poste

**Des poules et des vignes Gabriel Simon** ..... 07 78 81 63 44  
Élevage, conserverie

**Luis Nunes Gorge** ..... 06 75 87 68 66  
Magnétiseur, bien-être

**Valentine Verna**..... 06 26 68 18 37  
Relaxologue, hypnothérapeute

**Yolande Noye** ..... 06 28 49 70 90  
Praticienne de la Trame et en mémoire cellulaire

**Au passé simple** ..... 06 76 38 17 31  
Antiquités, brocante

**La Pat'in de Lili** ..... 06 79 45 02 26  
Relooking de meubles et d'articles de décoration

**Lioussia Bijoux** ..... 06 68 99 14 62  
Créatrice bijoux contemporains

**David Huet** ..... 06 21 62 19 53  
Le Feu Prométhéen, forgeron

**David Valence** ..... 06 70 37 22 07  
Marqueterie, ébénisterie d'art

**Frédéric Gravelaine** ..... 02 47 96 92 16  
Graphisme, communication, web design

**Au bonheur des mots Florence Augustine** ..... 02 47 96 03 74  
Relecture, correction, rédaction de comptes rendus

## TRANSPORT

**Transports Vuillemot Frères** ..... 02 47 96 92 44

**Taxi Romain** ..... 06 76 11 16 29

## IMMOBILIER

**J. Dupont conseiller** ..... 07 55 64 23 92

## PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**Poitevin & Desjonquères** ... 02 47 96 95 72  
Cabinet d'infirmières

## HÉBERGEMENT

**Clos des Bérengeries** ..... 06 29 65 08 25  
Chambres d'hôtes

**Château de Planchoury** ..... 02 47 96 81 52 - 06 87 83 70 77  
Gîte et chambres d'hôtes

**Château de Minière** ..... 02 47 96 94 30  
Gîte

**Manoir La Rumillette** ..... 02 36 16 37 85  
Chambres d'hôtes

**Villa Garnier** ..... 02 47 96 64 69  
Chambres d'hôtes

**Gîte de la Paillerie - Jean-Paul Duval**... 06 85 43 22 68  
Gîte

**Gîtes des Forges - Annie Sorin** ..... 06 03 01 27 73  
Gîte

**Le bout du monde - Pélagie Weiss** ..... 06 72 50 24 36  
Gîte

**Auberge de la Bonde** ..... 02 47 96 83 13  
Hôtel restaurant

**Hostellerie du Château de Rochecotte\*\*\*\*** ..... 02 47 96 16 16

## RÉCEPTION - ÉVÉNEMENTIEL

**Château de Planchoury** ..... 02 47 96 81 52 - 06 87 83 70 77  
Organisation de repas de groupe

**Le Petit Morier** ..... 06 73 27 38 93 - 06 16 33 03 87  
Salle de réception

## MARAÎCHERS

**Martine et Thierry Poussin** ..... 02 47 96 92 48  
Maraîchers, marchés

## VITICULTEURS

**Château de Minière, K. Van Den Bergh** ..... 02 47 96 94 30

**Xavier Courant, vigneron** ..... 06 42 62 52 18

**Lamé Delisle P. Boucard** ..... 02 47 96 98 54

**Stéphanie Degaugue** ..... 02 47 96 92 31

**Dupuis père et fils, vigneron** ..... 02 47 96 97 46

**Jean-Paul et Laurent Duval-Voisin** ..... 02 47 96 95 91

**Gilles et Gérard Galteau** ..... 02 47 96 90 91 - 02 47 96 98 95

**Domaine Nau, Baudry Dutour** ..... 02 47 96 98 57

**Nathalie Omasson, vigneronne** ..... 02 47 96 90 26

**Domaine des Ouches, T. et D. Gambier** ..... 02 47 96 98 77

**La Croix Pidault, Fabien Rohon** ..... 07 81 10 55 93

## NOUS

- » Publication éditée à : 1100 exemplaires
- » Directeur de la publication : Daniel Sans-Chagrin  
Maire de Coteaux-sur-Loire
- » Coordination : Mireille Dirocco, Hélène Favier, Jean-Paul Crosefinte
- » Conception et réalisation : Frédéric Gravelaine  
02 47 96 92 16
- » Régie publicitaire et impression : Imprimerie Gambetta  
02 47 24 02 07



COTEAUX SUR LOIRE

Adresse mairie : 62, rue Dorothée de Dino  
37130 COTEAUX-SUR-LOIRE

Tél. : 02 47 96 98 15

Mail : mairie@coteaux-sur-loire.fr

Site internet : coteaux-sur-loire.fr





